



Le « métier de l'investisseur » a été l'un des thèmes traités lors de la deuxième journée du forum sur les états généraux de l'investissement, organisé sous les auspices du ministère du Commerce et de l'Industrie. Au cours de leurs exposés, les différents intervenants ont fait un ensemble de propositions pour faciliter les investissements et la création d'entreprises dans le pays.

Mme Carmelle Jean Marie, représentante de « Arthur Lok Jack, graduates school of Buisness », après avoir passé en revue les différents types de financement et les contraintes qui y sont inhérentes, a proposé le capital investissement afin d'aider les entrepreneurs haïtiens.

Défini comme étant une activité financière permettant à un investisseur d'entrer au capital des sociétés qui ont besoin de capitaux propres. Ce modèle de financement est, selon Mme Jean Marie, le mieux approprié pour les pays en développement.

L'économiste a également présenté les différentes formes de capital investissement. Il s'agit, a-t-elle précisé, du capital-risque pour financer le démarrage de nouvelles entreprises; du capital-développement pour financer le développement de l'entreprise; du capital-transmission ou LBO (Leverage buy out), destiné à accompagner la cession de l'entreprise; le capital-retournement pour aider au redressement d'une entreprise en difficulté.

Elle a indiqué en conclusion que ce mécanisme de financement est très important pour accélérer la croissance en Haïti.

En partant par une série de constats sombres, M. Yves Bastien, responsable du Conseil pour la modernisation des entreprises publiques (CEMEP) a, pour sa part, apporté quelques exemples de la modernisation des entreprises publiques.

Parmi les points sombres servant d'entrave à l'investissement en Haïti, M. Bastien a noté la mauvaise gestion des entreprises sous contrôle étatique, la faible productivité, la production aléatoire, le gaspillage et la corruption.

Pour remédier à cette situation, le responsable du CEMEP a invité les autorités à se fixer certains objectifs, notamment la mise en place d'une gestion rationnelle des ressources en vue de leur utilisation optimale. Mais aussi, a-t-il dit, alléger les charges financières insupportables au Trésor public, moderniser les entreprises publiques et augmenter les revenus de l'État.

Haïti-économie : Des propositions pour faciliter la création d'entreprises

Écrit par HPN

Mardi, 13 Mars 2012 15:12

L'adoption de la loi du 26 septembre 1996, permettant la modernisation incluant les trois modalités : le contrat de gestion, la concession et la capitalisation, est l'un des moyens présenté par M. Bastien comme mécanisme pouvant conduire vers la modernisation des entreprises publiques.